

Description de l'activité

Le titulaire du CAPM de matelot exerce son activité essentiellement à bord des navires de pêche où il participe à l'ensemble des activités de pêche et de traitement des captures ainsi qu'à la conduite du navire, de l'appareil propulsif et des auxiliaires.

Les caractéristiques du métier varient considérablement en fonction de la taille des navires, de la technique de pêche utilisée, de la durée d'absence du port et des zones de pêche fréquentées...

Ce métier implique un rythme de travail particulier imposé par l'environnement et la production. En fonction de la météo (état de la mer, force du vent et température...), les conditions de travail peuvent s'avérer dures et physiquement éprouvantes.

À l'issue de la formation, il est apte, sous l'autorité d'un responsable, à assurer les fonctions suivantes :

- **conduite du navire** : quart à la passerelle, participation aux manœuvres à la mer et au port, manœuvre d'une embarcation.
- **pêche** : préparation et mise en œuvre des engins de pêche.
- **traitement des captures** : tri, préparation, conditionnement, conservation, stockage, manutention.
- **maintenance** : entretien et réparation des engins de pêche, entretien général du navire.

Conditions d'admission

> **Âge** : l'âge minimum requis est de 15 ans au 31 décembre de l'année d'inscription. Il n'est pas fixé de limite supérieure.

> **Niveau d'études** : la formation s'adresse aux jeunes issus des classes de collège.

> **Aptitude physique** : les candidats doivent être reconnus aptes par un médecin des gens de mer.

Scolarité

La scolarité se déroule sur deux années et comporte 12 semaines de stages hors de l'établissement scolaire :

- dans des entreprises des secteurs amont et aval de la pêche.
- à bord de navires de pêche.

Diplôme

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Maritime de Matelot est délivré, dans le cadre d'une préparation par la voie scolaire, aux candidats ayant satisfait à une combinaison d'épreuves se déroulant sous forme de contrôles en cours de formation et d'épreuves ponctuelles terminales.

Débouchés

Le CAP Maritime de matelot est le titre de formation professionnelle exigé pour l'embarquement en qualité de matelot. Les détenteurs de ce titre peuvent aussi postuler à l'emploi d'agent au sein des entreprises du secteur maritime.

La poursuite d'études est possible en baccalauréat professionnel Conduite et Gestion des Entreprises Maritimes (CGEM), Electromécanicien Marine (EMM) ou Cultures Marines sous réserve d'un bon dossier scolaire.